

FAMILLES AVEC ENFANTS

JE NE VOIS PAS EN QUOI LES ALLOCATIONS FAMILIALES SERAIENT UN DROIT INALIÉNABLE: *ce n'était après la guerre qu'un moyen pour que l'état encourage les naissances après l'hécatombe guerrier.*

allocations qui étaient source d'inégalités graves puisque versées de la même façon aux riches et aux pauvres, et puisqu'il fallait au moins 3 enfants pour que ce soit intéressant et durable.

- au premier enfant, le plus dur à élever, et financièrement, et moralement, pratiquement rien ou si peu, et si peu de temps. or un enfant met à l'heure actuelle entre 20 et 25 ans avant de pouvoir gagner sa vie et devenir indépendant.
- au deuxième, guère plus, mais plus longtemps. matériellement, le deuxième coûte moins cher au début: on a déjà acheté le nécessaire pour un bébé, et les vêtements du premier ne sont pas usés, vu la croissance rapide des petits
- au troisième, là, ça valait la peine, on touchait plus, jusqu'aux 18 ans de l'aîné, ensuite, plus rien ou presque, au moment où les études coûtent le plus cher.

conséquence: la plupart de mes amies, au revenu moyen, se sont arrêtés au premier.

Il fallait vraiment avoir envie de plusieurs enfants pour en avoir 2 ou 3 comme nous.

LA RÉFORME INDISPENSABLE:

Non pas plafonner, mais moduler les allocations selon les revenus (le plafond crée un brusque basculement des revenus dès lors qu'on le dépasse de 1€!),

Aider les parents pauvres ou aux revenus moyens à élever le premier enfant avec plaisir, de façon à leur donner envie du deuxième, où l'aide sera moindre, et s'il y a un troisième, encore de l'aide, moindre aussi, mais la durée des aides doit aller jusqu'à la fin des études du jeune, 25 ans maximum, qu'il soit l'aîné, le deuxième ou le troisième.

A partir du 4ème, pas d'aide. Il me paraît à l'heure actuelle mauvais d'encourager des familles très nombreuses, la plupart du temps pauvres et qui n'ont pas les moyens d'élever leurs enfants du mieux possible, par les études. Si c'est le choix de familles riches, elles assument.

J'ai toujours été scandalisée par le fait que lorsqu'on a du personnel à la maison, on n'est pas considéré comme petite entreprise avec un employé, donc que le revenu du personnel, plus les charges, n'est pas intégralement déduit du montant total des revenus de la famille employeur.

Il est scandaleux qu'on paie l'impôt sur un revenu que l'on n'a pas, amputé du revenu donné à quelqu'un d'autre, qui va aussi payer l'impôt sur cette même somme!

deux fois anormal:

1. l'impôt est dû deux fois sur la même somme d'argent, par deux partenaires: employeur et employé.

2. psychologiquement, ça veut dire aussi que le personnel de maison n'est pas un salarié comme les autres, non reconnu comme tel. cela touche principalement les femmes! en effet, peu d'hommes aident les familles à la maison.

Des progrès ont été faits, par rapport à ma jeunesse, où on n'avait droit à rien, qui permettent de déduire 50% des revenus donnés à l'aide à la maison, ce qui fait que l'employé paie des impôts sur ce revenu, et l'employeur paie des impôts sur un argent qu'il n'a pas eu, le salaire de son employé! aberrant! Qui a pensé à cela? un certain nombre de riches qui crée une micro entreprise pour embaucher leur salarié personnel de maison.

Autre injustice et inégalité:

mes beaux frère et belle-soeur, médecin hospitalier avec femme au foyer ! et pharmacienne

d'officine avec mari métreur, avaient le droit, de par leur profession, de déduire les revenus donnés à leur employé de maison à temps plein, dont ils n'avaient pas plus besoin que moi, professeur et mon mari, ingénieur. Moi, je payais mon employé de maison, indispensable avec 3 enfants petits à élever, sans aucune déduction d'impôt.

Pourquoi certains métiers donnent droit à "une bonne", *comme on disait alors*, non nécessaire en réalité pour ces métiers, déduite des revenus, et pas les autres métiers, lorsque les deux époux travaillent et ne peuvent pas s'occuper à temps plein des enfants en bas âge ?

Un scandale pour moi.